

conditions ont empêché le parti conservateur et le parti libéral d'approuver non seulement la résolution des Parlementaires pour un ordre mondial, mais également toute motion qui, par exemple, irait carrément à l'encontre de la décision ambivalente actuelle de l'OTAN.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE REVENU FAMILIAL MOYEN—ON DEMANDE L'ANNULATION DU PROJET DE RELEVER LA TAXE DE VENTE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au ministre d'État chargé (Finances). Il a sans doute constaté vendredi que, selon les chiffres de Statistique Canada, le montant réel du revenu familial moyen au Canada avait baissé de 2 p. 100 en 1982 par rapport à 1981. C'est la première fois depuis que Statistique Canada relève ces chiffres que le revenu familial réel baisse pendant deux années consécutives au Canada.

Le ministre a peut-être noté aussi que le revenu moyen du groupe le plus nécessiteux, en l'occurrence les familles monoparentales dont le chef est une femme, avait baissé de 7 p. 100 par rapport à 1981.

« Vu ces chiffres épouvantables, qui ne se sont pas améliorés en 1983 et qui nuisent certainement à la reprise économique, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement remettra à plus tard ou abandonnera tout à fait son projet en vue de relever de 1 p. 100 la taxe de vente à compter du 1^{er} octobre? La taxe de vente est l'impôt fédéral le plus régressif qui soit. Le gouvernement renoncera-t-il à cette augmentation et aux changements à l'impôt sur le revenu qui enlèveront 7.6 milliards de dollars aux Canadiens au cours des trois prochaines années? Les Canadiens ne sont-ils pas déjà suffisamment pénalisés par ces chutes de leur revenu réel? »

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, tous les groupes de notre société ont eu leur part des restrictions qui ont marqué la récente période de reprise après la récession économique. Cela a notamment touché le revenu familial. Le taux d'inflation a baissé rapidement au Canada et cela se reflète dans les chiffres cités par le député. En outre, les hausses salariales ont été moins fortes qu'auparavant au Canada. Par exemple, pendant le quatrième trimestre de 1983, les salaires ont augmenté de 0.2 p. 100 par rapport à 1982, ce qui représente une hausse minimale des salaires réels pendant cette période. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que le Canada est devenu plus productif et que nous sommes mieux en mesure de rivaliser sur la scène internationale. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons eu des

Questions orales

exportations record depuis un an et demi. Nous voyons tous ce qui se passe. Le taux d'inflation est en train de baisser, le Canada devient plus productif, le commerce va bien et nous créons des emplois.

Le député ne doit pas oublier non plus que la demande à la consommation a donné le ton à la reprise économique et contribué à l'amélioration sensible du chiffre d'affaires des sociétés canadiennes. Cela entraînera de nouveaux investissements à mesure que les sociétés deviendront plus rentables. Selon moi, le député a tort d'envisager la situation avec son pessimisme habituel. De fait, la situation est très prometteuse.

M. Crosbie: Le ministre nous dit que c'est une bonne chose que le revenu réel des familles canadiennes ait baissé. C'est une bonne chose que le revenu des familles monoparentales dont le chef est une femme ait baissé de 7 p. 100 et que les salaires moyens aient baissé l'année dernière. C'est une bonne chose et il s'en réjouit.

LES PAUVRES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, le budget prévoyait que cette année la rémunération réelle augmenterait de 0.0 p. 100. En 1982, 3.9 millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté, soit une augmentation de 400,000. La théorie du gouvernement est-elle que cet accroissement du nombre de pauvres est une bonne chose parce qu'il rend les Canadiens plus compétitifs? Ou le gouvernement, par souci pour ces 400,000 personnes et les millions d'autres dont les revenus réels ont baissé, va-t-il renoncer à l'augmentation de la taxe de vente en octobre et à celle de l'impôt sur le revenu, qui vont leur faire encore plus mal?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour répondre à la question précise du député de l'opposition, il doit savoir que nous avons l'intention de relever la taxe de vente. Il sait parfaitement bien que nous avons annoncé cette mesure dans le budget d'avril 1983 en étant pleinement conscients que la relance économique serait engagée et que le contribuable aurait les moyens de supporter cette légère hausse. Nous avons pris cette mesure parce que le gouvernement du Canada a besoin d'argent. Pour maintenir ses programmes d'aide à ceux qui sont le moins en mesure de faire face à la récession, aux provinces qui ont besoin de paiements de transfert, le gouvernement doit recueillir des fonds.

Maintenant que la reprise économique est en bonne voie, nous sommes convaincus que la majoration de 1 point dans la taxe de vente ne produira pas les effets néfastes que le député imagine. Au contraire, tout indique que l'économie peut supporter cette légère augmentation d'impôt qui n'aura pas d'effets aussi fâcheux que le député, dans son pessimisme, se plaît si souvent à imaginer.